Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 377

Artikel: Deux femmes sénateurs en Nouvelle-Galles du sud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

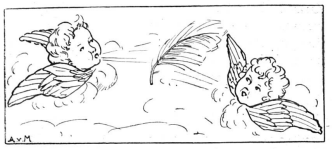

DE-CI, DE-LA

Succès féminin.

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme expert scientifique de IIme classe au Bureau fédéral des assurances à Berne de Mlle Lucette Leuba, la fille de la très active présidente de la Section de Leysin de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. Mlle Leuba, qui est licenciée en sciences commerciales et actuarielles de l'Université de Lausanne, est la première femme qui obtient ce poste.

L'Association des Actuaires suisses compte actuellement sept femmes, dont cinq travaillent en Suisse, une à Rio-de-Janeiro, et la septième en Danemark.

Mise au point.

On nous écrit:

Le compte-rendu de l'inauguration de la nouvelle « Maisons des Amies », à Neuchâtel, paru dans le No du 6 mars, porte qu'« il ne s'agit plus d'y loger des domestiques en quête de place, etc. ». C'est: « il ne s'agit plus d'y loger *uniquement* des domestiques... » qu'il aurait fallu dire, cette catégorie de pensionnaires étant naturellement la bienvenue dans la nouvelle « Maison » comme dans l'ancienne. E. P.

La Maison heureuse.

Ce joli titre suggestif est celui d'un nouveau confrère féminin, édité par la Section lyonnaise de la Ligue d'organisation ménagère. On y trouvera des détails intéressants sur l'activité de cette Ligue (dont la Présidente de la Section de Lyon, Mme Jeanne Grillet, est aussi suffragiste convaincue, et partisan fervente de la S. d. N., dont elle a suivi les travaux à Genève en septembre dernier), des articles pratiques, des recettes, des notions de droit usuel, des illustrations, bref tout ce qu'il faut pour réussir. Aussi sommes-nous certaines du succès de la *Maison heureuse*, à qui nous souhaitons la bienvenue dans la grande corporation des journaux féminins-féministes. (Adresse: 59, rue Flachet, Lyon-Villeurbanne).

Les Congrès de l'été.

Sous une couverture, dont les pins maritimes et la silhouette en nid d'aigle de la ville d'Eze, évoquent des visions de paysage enchanteur, la Ligue Internationale pour l'Education nouvelle nous annonce son VIme Congrès mondial, convoqué à Nice, du 29 juillet au 12 août 1932. Le sujet principal en sera: *L'éducation dans ses rapports avec l'évolution sociale*, envisagé de la façon suivante: *Comment l'éducation peut-elle répondre aux exigences que lui impose la rapidité des transformations sociales actuelles? En quoi l'éducation peut-elle contribuer au progrès social?* Notons encore, dans les conférences de Sections, cette question qui nous intéresse tout spécialement: *L'évolution sociale de la femme, et ses conséquences en éducation.*

Le Bureau International d'Education, 44, rue des Maraîchers, Genève, étant l'un des représentants pour la Suisse de la Ligue Internationale pour l'Education nouvelle, prière de s'adresser à lui pour tout renseignement concernant ce Congrès.

Le droit au travail de la femme mariée.

A Anaheim (Californie), une institutrice en charge depuis 6 ans s'étant mariée en juillet dernier, se vit invitée par le Conseil d'administration du district à déposer ses fonctions. Mais l'institutrice résista, s'appuyant sur la Constitution, le Code civil et la loi scolaire de Californie. La première déclare en effet, « qu'aucune personne, pour raison de sexe, ne peut être empêchée d'exercer une profession »; le Code dit expressément que « tout contrat ou condition, imposant des contraintes pour cause de mariage, sauf pour un mineur, sont nuls » et la loi scolaire donne comme motifs de démission: « immoralité, incompétence, violation des réglements ou refus d'obéir ». Les autorités, après avoir consulté des avocats, durent reconnaître que rien n'obligeait la dite institutrice à démissionner et force leur fut de l'autoriser à continuer ses fonctions.

A l'Académie féminine des lettres.

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Académie féminine des lettres, présidée par Mme Lucie-Delarue-Mardrus, vient d'accorder son prix « Marie de Wailly » à Mme Alex. Berry pour son roman: *Mon cousin le pirate*. Dans un souci d'impartialité absolue, ce prix a été décerné sur manuscrits anonymes et sans titre.

Inspection féminine des fabriques

Mme Betzy Kjelsberg, inspectrice principale des usines en Norvège, vient d'être priée par son gouvernement de bien vouloir continuer ses fonctions quoiqu'elle ait atteint la limite d'âge habituelle. Voilà un hommage officiel qui prouve avec quelle compétence Mme Kjelsberg s'acquitte de sa tâche et combien sont grands les services que peut rendre une femme dans l'inspection des fabriques.

On prévoit la fermeture des maisons de tolérance en Espagne.

On sait que l'Espagne a encore des maisons de tolérance, et que, bien que le système de la réglementation y soit appliqué d'une façon moins stricte et rigoureuse qu'en France, par exemple, ou dans d'autres pays réglementaristes, les efforts du groupe abolitionniste espagnol en vue de les faire fermer ont été vains jusqu'à présent. Mais d'après les dernières nouvelles reçues, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le nouveau gouvernement, dès que la situation politique sera un peu éclaircie, envisage une modification des lois sur la réglementation, dans un sens abolitionniste. *(Bulletin abolitionniste.)*

Deux femmes sénateurs en Nouvelle-Galles du Sud

Nous apprenons que récemment, et avec le consentement du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, le Premier Ministre a procédé à la désignation de 25 nouveaux sénateurs, dont deux femmes. Bravo !

Un document du Comité International Féminin pour le Désarmement

(Suite et fin.) [1]

Abolition des Armes d'agression.

Nous insistons en outre pour que les instruments de guerre généralement considérés comme armes offensives soient abolis.

L'abolition de ces armes commencerait à réaliser une certaine égalité entre tous les Etats et apporterait ainsi une contribution à la solution du problème du désarmement sur la base de droits égaux et d'une sécurité égale pour tous les peuples, conformément à l'art. VIII du Pacte.

Limitation budgétaire.

Nous considérons comme essentiel que les armements soient limités, non seulement directement, mais aussi indirectement, d'après les sommes qui y sont consacrées.

C'est pourquoi nous nous rallions à la proposition que chaque Etat limitera la somme affectée dans son budget à ses armements et nous demandons que cette somme soit fixée séparément pour chaque catégorie d'armements.

Commission permanente du Désarmement.

Nous croyons que l'observation des obligations contractées dans la convention devrait être assurée par une Commission permanente du Désarmement, établie au siège de la Société des Nations et exerçant son contrôle également sur toutes les nations.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de la publicité en ce qui concerne les armements et les forces armées de chaque pays et sur le fait que les informations nécessaires à ce sujet soient fournies à la Commission permanente du Désarmement.

Confiance et Sécurité.

Nous estimons qu'un désarmement général et radical qui en lui-même aidera à assurer la confiance, sera plus aisément atteint si les pays, en réduisant les armements, ont un sentiment de confiance et de sécurité.

Des mesures pour assurer cette sécurité sont prévues par le Pacte de la Société des Nations (articles X. XI, XII, XIII, XV et XVI) et ont été renforcées depuis lors par exemple par la signature de la Clause Facultative de la Cour Permanente de Justice Internationale, ratifiée par 37 pays, le Traité de Locarno, ainsi que par le Pacte Briand-Kellog, l'Acte Général d'Arbitrage, la Convention d'Assistance financière, la Convention pour développer les Moyens de prévenir la guerre.

Nous demandons:

1. L'acceptation par tous les Etats, en raison de l'obligation qu'ils ont contractée de régler tous les différents internationaux, quel que soit leur caractère, par des moyens pacifiques, du principe que la nation qui a recours aux hostilités en dépit de ses obligations, se pose de ce fait en agresseur.

2. Le développement d'un système conforme à l'esprit du Pacte de la Société des Nations, destiné à assurer les changements politiques et économiques nécessaires à l'évolution du monde, sans recours à la force.

3. Une action collective effective pour prévenir, ou en dernier ressort pour arrêter une rupture de la paix mondiale.

Désarmement moral.

Nous nous rendons compte que les mesures mentionnées ci-dessus n'auront d'effet permanent que si elles sont accompagnées du désarmement moral qui doit s'accomplir par les efforts réunis des gouvernements et des peuples.

[1] Voir le numéro précédent du *Mouvement*.

AVIS IMPORTANT. — Le Comité International Féminin du Désarmement, qui, depuis le mois de septembre dernier, était installé dans les locaux aimablement mis à sa disposition par le Comité Universel des Unions chrétiennes de Jeunes filles, a été obligé, en raison de l'extension toujours plus grande de son activité, de chercher un local à la fois plus spacieux et situé plus près du bâtiment de la Conférence. Il vient donc de se transférer au *quai du Mont-Blanc, 25 (3me étage)*, dans un grand appartement, qu'il a pu meubler grâce à des prêts de membres de ses organisations constituantes; mais il lui manque encore bien des meubles et fournitures, et il sera très reconnaissant aux personnes de bonne volonté qui pourraient lui en offrir.

Toute communication concernant ce comité doit donc être envoyée maintenant à cette nouvelle adresse *(téléphone 24.364)*, les locaux ayant été inaugurés par un thé familial le 12 avril dernier.

La femme et le pastorat

Pour la première fois, une femme a prêché à Lausanne, dans un culte de l'Eglise nationale; il s'agit de Mlle Lucie Monod, étudiante en théologie à la Faculté de Lausanne, qui, dans la salle paroissiale de Vennes, a remplacé M. Paul Métraux, pasteur à Chailly.

L'essai a été tout à fait concluant; les nombreux paroissiens qui ont assisté au culte l'ont trouvé tout à fait bien; plusieurs qui s'y étaient rendus de mauvaise grâce ont vu tomber leurs préventions devant l'attitude digne, l'autorité et le talent de Mlle Monod.

Le célibat féminin moderne

Dans ma jeunesse, une célibataire de plus de vingt-cinq ans était inexorablement appelée « vieille fille ». Sa façon d'agir, plus encore peut-être que la malignité de ses semblables, lui valait ce qualificatif. La vie et la société d'alors en étaient responsables. Une femme écrivain de cette époque ne racontait-elle pas que, dans la petite ville de province qu'elle habitait, une jeune bourgeoise pouvait « courir sa chance » aux bals pendant trois hivers. Si elle n'avait alors pas réussi à trouver le mari rêvé, elle devait y renoncer et céder la place à d'autres!

Quelle était l'existence d'une célibataire à cette époque? A la mort de ses parents, elle tombait à la charge de membres de sa famille, qui, souvent, la traitaient fort mal et abusaient de ses services. C'est pourquoi une de souveraineté nationale, puisque celle-ci n'existe pas? demande Louise Weiss, la directrice de la revue *l'Europe nouvelle* et la fondatrice de la nouvelle Ecole de la paix. Nous dépendons tous de chacun... et puisqu'il y a des sacrifices à faire, autant y procéder délibérément avant de tomber ensemble dans le même trou ».

Notre présidente internationale, Mrs. Ahsby, pose la question: « Est-ce que les communes souffrances nous apprendront enfin que, sans coopération, nous sommes condamnés à périr, ou devrons-nous nous enfoncer encore plus au fond de l'abîme de misère et de détresse avant d'en arriver à nous tendre les mains? » — Pour la comtesse Dohna, l'avenir de l'Allemagne et du monde dépend de l'esprit dont sont imbus les maitres et les éducateurs, et pour Else Lüders ancien membre du Reichtag, une transformation totale de la base sur laquelle reposent les relations réciproques des peuples est une condition essentielle.

Nous renvoyons nos lecteurs au beau recueil de pensées que nous donne Mme Claparède, car nous savons que cette anthologie préparée avec beaucoup de soin et d'amour satisfera les gens de bonne volonté. J. V.

Publications reçues

Nos films de la semaine, hebdomadaire cinématographique illustré. Genève, Case postale Rive 400. Le No: 20 cent. Abonnement: 10 fr. par an.

Nous avons reçu les premiers numéros de ce journal lancé par M. W. Bernard, ex-critique cinématographique de la *Tribune de Genève*, selon un programme qui ne peut avoir que notre pleine sympathie: celui de l'indépendance complète de jugement, qui, elle seule, constitue la vraie critique. Ceci, qu'il s'agisse de films, de livres, de féminisme ou de politique, est une qualité trop précieuse pour que nous ne tenions pas à signaler ce nouveau confrère à nos lecteurs.

M. F.

Marg. Loeffler-Delachaux: *Le mécanisme de l'intelligence vu par l'expérience graphologique.* Editions Victor Attinger. 1 vol.

Par une longue et minutieuse étude d'un grand nombre d'écritures, Mme Loeffler-Delachaux est arrivée à un système psychologique si complet, qu'elle l'estime suffisant pour rendre compte du comportement humain. Pour qu'une intelligence pense avec fruit, il faut une combinaison de qualités appartenant à trois ordres de facteurs, c'est-à-dire aux facultés dynamiques, morales et spirituelles. Un certain nombre de graphiques nous orientent dans les relations entre toutes ces facultés.

L'auteur conclut à la possibilité de redressement de tout caractère inharmonique par l'éducation, du moins dans le cas où l'individu n'est ni imbécile ni dément. La graphologie décèle d'une façon si précise les lacunes du caractère, que les pédagogues et les psychiâtres auraient tout avantage à consulter les graphologues experts. A noter que l'auteur ne concède la compétence à un graphologue qu'après 20 ou 30 ans de pratique. Par ce verdict elle nous met en garde contre la graphologie d'amateurs, plus néfaste que le charlatanisme en médecine.

Le patient labeur de l'auteur ne nous convainc pas de trois choses: 1. que le système le plus élaboré puisse rendre compte de l'infinie variété de la vie, et partant, qu'il y ait mécanisme de l'intelligence; 2. qu'il y ait une pédagogie quelconque capable de remédier à toutes les lacunes; 3. que le caractère humain soit un composé quasi chimique de qualités et de défauts dont on dispose à son gré. Nous songeons ici à l'interdépendance de tout ce qui vit et qui change sans cesse, aux impondérables dont l'action est aussi vivante que l'intervention pédagogique « voulue ».

Ceci n'enlève pas sa valeur à l'étude de la graphologie, qui peut certainement rendre de précieux services à l'éducateur en éveillant son attention sur telle ou telle lacune chez son élève. Les conseils de pédagogie pratique de l'auteur sont pleins de sagesse et de bon sens.

A. de M.

Hélène Claparède-Spir: *Le témoignage des élites.* Voix de France, de Belgique, de Gde-Bretagne, d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Pologne et des Etats-Unis. Introduction de Henri Lichtenberger, professeur à la Sorbonne et préface de Gilbert Murray, président de la Commission internationale de coopération intellectuelle. Paris, Librairie universitaire, J. Gamber, 7, rue Danton. 12 fr. f.

Mme Claparède, la fille du philosophe African Spir, nous donne, une fois encore, un beau livre réconfortant. Ces voix d'hommes d'Etats, de ministres et d'ambassadeurs, de savants et d'écrivains, de dirigeants et dirigeantes d'œuvres sociales osent conseiller aux peuples de ne pas s'ériger en juges, de remplacer la politique de compétition et de conflits par une politique de coopération et d'entr'aide, et d'agir en vue du désarmement international.

Les voix féminines s'unissent pour demander que la morale publique ne diffère pas de la morale privée, que toute femme considère la cause de la paix comme la plus importante qui soit, et que l'éducation des enfants contre la guerre tienne au cœur de toutes les mères. Mme Curie estime que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre. — « Pourquoi se leurrer

Rachel du Forez: *Le Couvent de Bois-Fleury.* 1 vol. Paris, 1931. Eug. Figuière, éditeur, 166, boulevard Montparnasse.

Un livre pour les jeunes filles; disons plutôt un roman — et il convient d'insister sur ce mot, la partie romanesque, l'intrigue, étant, à notre avis, tout ce qui peut être attirant dans ce volume. Style négligé, surabondance absurde des participes présents, prétention. M. L. P.